Centre
de services scolaire
des Chênes
Québec

Initiales
de la présidente

PROCÈS-VERBAL **Nº 047**
CONSEIL D'ADMINISTRATION **29 avril 2025**

PROCÈS-VERBAL de la quarantième-septième (47e) séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Chênes, tenue le mardi, 29 avril 2025, à 19 h 30, au siège social du CSS des Chênes *(Immeuble Saint-Frédéric),* salle multifonctionnelle, 457 rue des Écoles, Drummondville, sous la présidence de madame Annie Boileau.

APPEL DES PRÉSENCES

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

Membres représentant les parents :

Mme Myriam Vigneault, représentant des parents – District 1 **(P)**
Mme Annie Boileau, représentante des parents – District 2 **(P)**
Mme Karen Lamothe, représentante des parents – District 3 **(P)**
POSTE VACANT, représentant des parents – District 4
M. Jean-Claude Massé, représentant des parents – District 5 **(M)**

Membres représentant le personnel :

M. Ghislain Rheault, représentant du personnel d'encadrement **(P)**
M. Stéphane Guilbert, représentant des directions d'établissement **(M)**
M. Ugo Martin, représentant du personnel enseignant **(P)**
Mme Vickie Jutras, représentante du personnel professionnel **(P)**
Mme Nancy Robitaille, représentante du personnel de soutien **(P)**
M. Yves Hébert, représentant du personnel d'encadrement **(P)**
(Sans droit de vote)

Membres représentant la communauté :

Mme Isabelle Meilleur, personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines **(P)**
M. Bernard Gagnon, personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles **(P)**
M. Sébastien Leblanc, personne issue du milieu communautaire, sportif ou culturel **(P)**
M. Martin Dupont, personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires **(P)**
M. Frédéric Jutras Komlosy, personne âgée de 18 à 35 ans **(P)**

PRÉSENCES : 13
ABSENCES : 02
TOTAL : 15

SONT AUSSI PRÉSENTS

M. Lucien MALTAIS	Directeur général
M. Normand PAGE	Secrétaire général et directeur du Service des communications
Mme Maude TREPANIER	Directrice générale adjointe
M. Simon LAVOIE	Directeur du Service des ressources matérielles
Mme Nathalie CABANA	Directrice du Service des ressources financières
Mme Annie GENDRON	Directrice adjointe du Service des ressources financières

Ouverture de la séance à 19 h 30.

Initiales
de la présidente

1. MOT DE BIENVENUE

2. VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET VÉRIFICATION DU QUORUM

On confirme que la procédure de convocation à la présente séance ordinaire a été respectée, par la convocation des membres du conseil et la transmission des documents afférents.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Point de l'agenda de consentement.
Nous retirons le point 6.2 de l'agenda de consentement. Il fera l'objet d'un dossier de décision au point 7.7pusique le dossier des calendriers scolaires sera traité lors de la séance de juin.

4. PÉRIODE À LA DISPOSITION DE L'ASSISTANCE

5. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES CHÊNES

6. AGENDA DE CONSENTEMENT

6.1 Dispense de lecture et adoption du procès-verbal suivant :

- Séance ordinaire du 18 février 2025 (No 45)
- Séance extraordinaire du 31 mars 2025 (No 46)

6.2 Calendrier FP 25-26-Modification au début d'année

6.3 Modification des actes d'établissements pour Duvernay, Chabanel et Le Relais

7. DOSSIERS DE DÉCISION

7.1 Frais de surveillance
- **7.1.1** Tarification de la surveillance du midi au primaire
- **7.1.2** Tarification de la surveillance au secondaire

7.2 Frais facturés aux parents – matériel périssable - reprographie

7.3 Tarification des programmes particuliers 2025-2026

7.4 Calendrier des séances ordinaires du Conseil d'administration 2025-2026

7.5 Plan québécois des infrastructures (PQI) 2026-2036 – approbation de la planification des besoins d'espace

7.6 Protocole entre le CSS des Chênes et la municipalité de Saint-Bonaventure

7.7 Calendriers scolaires 26-27

8. DOSSIERS DE DISCUSSION, D'ANALYSE ET D'INFORMATION

8.1 Rapport des comités

- **8.1.1** Rapport du comité de gouvernance et d'éthique
- **8.1.2** Rapport du comité de vérification
- **8.1.3** Rapport du comité des ressources humaines
- **8.1.4** Rapport du comité consultatif du transport

Initiales
de la présidente

9. PROCHAINES RENCONTRES ET PROCHAINS TRAVAUX

9.1 Prochain atelier :
Jeudi, 26 juin 2025, 18h00

9.2 Prochaine séance du Conseil :
Jeudi, 26 juin 2025, 19h30

Levée de la séance

RÉSOLUTION CA : 3067 / 2025

Il est proposé par M. Ugo Martin et appuyé par Mme Isabelle Meilleur d'adopter l'ordre du jour modifié:

6.2 Calendrier FP 25-26-Modification au début d'année
-Retrait de l'agenda de consentement
-Ajout au point 7.7 (Remplacement du calendrier scolaire à la séance de juin)

La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE À LA DISPOSITION DE L'ASSISTANCE

5. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES CHÊNES

M. Lucien Maltais aborde des éléments suivants lors de la présentation de son rapport :

- Mise en œuvre du plan d'engagement vers la réussite
- Suivi des chantiers et dossiers
- Situations particulières et autres rencontres

Mise en œuvre du plan d'engagement vers la réussite :

- 2e suivi du plan d'action
- Formation sur les fondements des écoles efficaces (Sylvie Tessier)
- Communautés de pratiques avec les directions
- Support de M. Pierre Collerette pour l'évaluation et le monitorage pour l'offre de services au secondaire
- Rencontre du comité pour la réussite des élèves

Suivi des chantiers et dossiers

- Rencontre de supervision (2e pour les intentions et 3e pour la supervision de groupe)
- Conférence de presse pour un nouveau cours en FGA : « À la poursuite du bonheur »
- Rencontres avec le MEQ
  - Pour les besoins en FP-DG du Centre-du-QC
  - Pour nos besoins d'espace
- Marconi
  - La structure est complétée. La dalle a été coulée à l'étage. La toiture est presque complétée. Dans les prochaines semaines, les travaux seront principalement au niveau de la plomberie sous dalle ainsi que le coulage de la dalle au niveau du sol.
- Orée-des-Bois
  - La structure est avancée à 50 %. Les prochaines étapes seront l'installation des pontages métalliques ainsi que la toiture.
- St-Édouard
  - La démolition est débutée. On prévoit terminer en octobre.
- Sainte-Jeanne-d'Arc
  - La livraison partielle du bâtiment prévu pour la fin avril.
- Modulaire Sainte-Marie
  - Les pieux, la structure de plancher et certains murs sont montés.
- Modulaire Notre-Dame-du-Rosaire
  - Les pieux sont installés.

Initiales
de la présidente

Situations particulières et autres rencontres

- Participation au souper de la mairesse
- Plusieurs Forum DG (Pl 94, budget, situations en FP, clic école, semaine pour prévenir la violence et l'intimidation)

- Colloque sur la performance et la valorisation des données
- Présence au comité de parents (présentation des dossiers)
- Travaux pour la création de situations d'apprentissage avec ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)
- Rencontre avec le DG du Cégep (terrains)
- Visite du MEQ (finances et système pour la collecte des postes vacants)
- Rencontre du comité stratégique « Le Phare »
- Conférence de presse pour la course Des Chênes-Toi! Bourret
- Participation au 1000KM - Défi Pierre Lavoie
- Inauguration Centrexpo Promutuel Assurance
- Rencontres habituelles :
    - CA de la GRICS
    - Table des DG
    - Consortium Formation Énergie (coordination)
    - CA du CPNCF

6. AGENDA DE CONSENTEMENT

6.1 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SUIVANT:

- Séance ordinaire du 18 février 2025 (No 45)
- Séance extraordinaire du 31 mars 2025 (No 46)

6.2 CALENDRIER FP 25-26-MODIFICATION AU DÉBUT D'ANNÉE (Service des ressources humaines)

Ce point a été retiré de l'agenda de consentement pour en faire un dossier de décision au point 7.7.

6.3 MODIFICATION DES ACTES D'ÉTABLISSEMENTS POUR DUVERNAY, CHABANEL ET LE RELAIS (Service des ressources éducatives aux jeunes)

Nous devons modifier le cadre organisationnel qui a été adopté le 10 décembre 2024 dans la section *« actes d'établissement 2025-2026 »* puisque nous avons remplacé l'acte d'établissement des écoles Duvernay, Chabanel et Le Relais. Deux actes distincts sont créés soit pour les écoles Duvernay et Chabanel et un deuxième pour l'école Le Relais dont ceux-ci ne figurent pas dans la version adoptée. La modification figure à la page 18 du document joint.

RÉSOLUTION CA : 3067 / 2025

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration du Centre de services scolaire des Chênes a procédé à l'adoption du cadre organisationnel 2025-2026 le 10 décembre 2024;

CONSIDÉRANT que l'école Le Relais sera dissociée des écoles Duvernay et Chabanel afin de créer deux actes d'établissements distincts à compter de l'année scolaire 2025-2026;

CONSIDÉRANT que la section *« actes d'établissement 2025-2026 »* du cadre organisationnel doit être modifiée en conséquence.

Il est proposé par Mme Karen Lamothe et appuyé par M. Bernard Gagnon :

Initiales
de la présidente

- De modifier le cadre organisationnel 2025-2026 en considérant les modifications proposées.

Sur proposition de Mme Karen Lamothe appuyé par M. Bernard Gagnon il est résolu d'adopter sous le numéro de **résolution CA 3067 / 2025,** l'item à l'agenda de consentement :

- Séance ordinaire du 18 février 2025 (No 45)
- Séance extraordinaire du 31 mars 2025 (No 46)
- Modification des actes d'établissements pour Duvernay, Chabanel et Le Relais

La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. DOSSIERS DE DÉCISION

7.1 FRAIS DE SURVEILLANCE (Service des ressources financières)

7.1.1 TARIFICATION DE LA SURVEILLANCE DU MIDI PRIMAIRE

La Politique relative aux contributions financières exigées des parents ou des élèves adultes prévoit que le conseil détermine le tarif annuel de la surveillance.

La surveillance à l'heure du dîner n'est pas subventionnée par le MÉQ et ce service s'autofinance depuis 2012-2013.

Une seule école offre ce service soit Saint-Louis-de- Gonzague.

Le ratio d'organisation est de 1 surveillant pour environ 30 élèves au préscolaire et au primaire.

Le dossier a été présenté au comité de vérification.

RÉSOLUTION CA : 3068 / 2025

CONSIDÉRANT la Loi sur l'instruction publique autorisant le centre de services scolaire à charger en entier ou en partie, les coûts de surveillance à l'heure du midi ;

CONSIDÉRANT le ratio d'organisation de 1 surveillant pour environ 30 enfants pour le préscolaire et primaire ;

CONSIDÉRANT que la surveillance du midi n'est pas un service financé par le MÉQ ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de soutenir les écoles face aux difficultés de paiement ;

CONSIDÉRANT l'analyse de la situation effectuée au comité de vérification du conseil d'administration.

Il est proposé par M. Frédéric Jutras-Komlosy et appuyé par Mme Vickie Jutras :

Que le conseil d'administration adopte les tarifs suivants pour la surveillance :

- 365 $ par enfant pour les 3 premiers enfants d'une même famille fréquentant le préscolaire et le primaire ;

Initiales
de la présidente

- 80 $ par enfant à compter du 4e enfant d'une même famille fréquentant le préscolaire et le primaire ;

Le ratio d'organisation est de 1 surveillant pour environ 30 élèves pour le préscolaire et primaire.

La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.1.2 TARIFICATION DE LA SURVEILLANCE SECONDAIRE

La Politique relative aux contributions financières exigées des parents ou des élèves adultes prévoit que le conseil détermine le tarif annuel de la surveillance.

La surveillance à l'heure du dîner n'est pas subventionnée par le MÉQ et ce service s'autofinance depuis 2012-2013.

Au secondaire, historiquement le coût de la surveillance liée à l'agence est assumé en entier par les parents. Des ajouts d'heures ont été effectués relativement à la présence de classes temporaires (modulaires).

Le dossier a été présenté au comité de vérification.

RÉSOLUTION CA : 3069 / 2025

CONSIDÉRANT la Loi sur l'instruction publique autorisant le centre de services scolaire à charger en entier ou en partie, les coûts de surveillance au secondaire ;

CONSIDÉRANT que la surveillance au secondaire n'est pas un service financé par le MÉQ.

Il est proposé par Mme Karen Lamothe et appuyé par Mme Isabelle Meilleur :

Que le conseil d'administration adopte le tarif suivant pour la surveillance :

- 60 $ pour un élève au secondaire.

La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 FRAIS FACTURÉS AUX PARENTS – MATÉRIEL PÉRISSABLE – REPROGRAPHIE (Service des ressources financières)

En vertu de la Politique relative aux contributions *financières exigées des parents ou des élèves adultes*, article 2.3.1, le conseil d'administration établissait annuellement un tarif maximum pour les établissements, pour la reprographie. Le conseil d'établissement, quant à lui, établit annuellement le montant pour la reprographie en tenant compte des pratiques pédagogiques de son milieu.

Ainsi, une analyse du nombre de copies effectuées dans les établissements, tant sur le copieur qu'au service de reprographie, a été effectuée pour la période du 1er mars 2024 au 28 février 2025 pour les écoles primaires et secondaires.

Initiales
de la présidente

Afin de s'assurer de tenir compte des orientations ministérielles concernant la gratuité scolaire, une retenue de 20% des dépenses est faite afin de considérer la partie évaluative, administrative, la reproduction de textes photocopiés et les reproductions soumises à des droits d'auteurs qui remplacent ou complètent un manuel scolaire

Le centre de services scolaire fournit à chaque école le coût de la reprographie de son établissement. Les orientations ministérielles demandent que le montant réel soit chargé. Compte tenu de la complexité de la gestion à mettre en œuvre, la réalité vécue de l'année précédente sera utilisée pour déterminer la tarification, à moins d'excéder le montant maximum désormais fixé.

RÉSOLUTION CA : 3070 / 2025

CONSIDÉRANT que la Loi de l'instruction publique précise que le centre de services scolaire peut exiger des frais pour du matériel périssable utilisé par les élèves ;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration a adopté la politique relative aux contributions financières exigées des parents ou des élèves adultes lui conférant le rôle de fixer un montant maximum pour la reprographie ;

CONSIDÉRANT qu'une analyse de la reprographie par établissement a été effectuée et présentée au directeur général ;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement pourra se prononcer sur l'achat de certains cahiers d'exercices et que, dans ce cas, le coût de la reprographie devra être diminué pour en tenir compte ;

CONSIDÉRANT que chaque conseil d'établissement doit fixer le montant relié à la reprographie pour son établissement ;

CONSIDÉRANT que le tarif maximum adopté par le conseil d'administration doit être justifié, raisonnable et établi en fonction des coûts réels ;

CONSIDÉRANT que chaque établissement reçoit l'information nécessaire pour déterminer les tarifs à adopter.

Il est proposé par Mme Myriam Vigneault et appuyé par Mme Nancy Robitaille :

Que le conseil d'administration adopte les tarifs maximums suivants pour le matériel périssable – reprographie :

- 50 $ pour un élève du préscolaire, primaire
- 60 $ pour un élève du secondaire

La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 TARIFICATION DES PROGRAMMES PARTICULIERS 2025-2026 (Service des ressources financières)

Selon la Politique relative aux contributions financières exigées des parents, le conseil d'administration doit fixer les frais facturés aux parents pour les programmes particuliers du Centre de services scolaire des Chênes.

Initiales
de la présidente

Les activités des programmes ont été déposées auprès des conseils d'établissement des écoles concernées afin qu'ils soumettent leur recommandation sur les tarifs à adopter.

En principe, si la mesure 15232 - Soutien programme et projets particuliers au secondaire est reconduite, le montant de 300$ devrait couvrir les frais des programmes particuliers à l'exception des programmes d'éducation internationale, musique et sport études Les règles budgétaires 2025-2026 ne sont pas connues en date du 22 avril 2025.

Le tableau comparatif des tarifs prévus en 2025-2026 vs ceux facturés en 2024-2025 se lit comme suit :

	2024-2025	**2025-**
Jean-Raimbault		
Danse	250 $	250 $
GARAF	300 $	300 $
Introduction à la programmation et à la conception de jeux vidéo	275$	275$
Musique	500 $	500 $
Renversart (arts visuels)	250 $	250 $
Santé active	300 $	300 $
Jeanne-Mance		
Artisanat et cuisine	300 $	300 $
Arts visuels	300 $	300 $
Programme d'éducation internationale	595 $	595 $
Santé active	300 $	300 $
Sciences+	300 $	300 $
Sport - Hockey	300 $	300 $
Théâtre et technologie	300 $	300 $
Marie-Rivier		
Arts plastiques	300 $	300 $
Développement à long terme de l'athlète	300 $	300 $
Sciences	300 $	300 $
Sport-études	500 $	544 $
Sports électroniques	300 $	300 $
Vie active	300 $	300 $
La Poudrière		
Action Techno-sciences	300 $	300 $
Arts+	300 $	300 $
Langues et culture internationale	300 $	300 $
Santé active – ancien programme Édu +	300 $	300 $
Théâtre et médias de communication	250$	300 $
École du Bosquet		
Culture, sciences humaines et multimédias	280 $	300 $
Éco-Arts et technologies	260 $	300 $
Santé active	300 $	300 $
Sciences génie de l'environnement	280 $	300 $
Théâtre et communication	s/o	300 $
Primaire		
Musique à la Marconi	500 $	500 $
Programme multisports à Saint-Charles et Saint-Louis de Gonzague	415 $	420 $

RÉSOLUTION CA : 3071 / 2025

Initiales
de la présidente

CONSIDÉRANT que conformément à la Politique relative aux contributions financières exigées des parents, le conseil d'administration doit fixer les frais facturés aux parents pour les programmes particuliers du Centre de services scolaire des Chênes;

CONSIDÉRANT que les établissements ont fait part de leur recommandation sur la tarification à adopter.

Il est proposé par M. Martin Dupont et appuyé par M. Sébastien Leblanc :

- D'adopter les tarifs maximums suivants pour la prochaine année :

	2025-2026
Jean-Raimbault	
Danse	250 $
GARAF	300 $
Introduction à la programmation et à la conception de jeux vidéo	275$
Musique	500 $
Renversart (arts visuels)	250 $
Santé active	300 $
Jeanne-Mance	
Artisanat et cuisine	300 $
Arts visuels	300 $
Programme d'éducation internationale	595 $
Santé active	300 $
Sciences+	300 $
Sport - Hockey	300 $
Théâtre et technologie	300 $
Marie-Rivier	
Arts plastiques	300 $
Développement à long terme de l'athlète	300 $
Sciences	300 $
Sport-études	544 $
Sports électroniques	300 $
Vie active	300 $
La Poudrière	
Action Techno-sciences	300 $
Arts+	300 $
Langues et culture internationale	300 $
Santé active – ancien programme Édu +	300 $
Théâtre et médias de communication	300 $
École du Bosquet	
Culture, sciences humaines et multimédias	300 $
Éco-Arts et technologies	300 $
Santé active	300 $
Sciences génie de l'environnement	300 $
Théâtre et communication	300 $
Primaire	
Musique à la Marconi	500 $
Programme multisports à Saint-Charles et Saint-Louis de Gonzague	420 $

La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales
de la présidente

7.4 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2025-2026 (Secrétariat général)

Le calendrier 2025-2026 des séances ordinaires du conseil d'administration est déposé et joint à la présente, conformément au *Règlement fixant le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du conseil d'administration* (REG-03) – *Loi sur l'instruction publique, article 162*

EXTRAIT DU *RÈGLEMENT FIXANT LE JOUR, L'HEURE ET LE LIEU DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION* (REG-03)

Le jour et l'heure des séances ordinaires du conseil d'administration sont fixés comme suit pour l'année 2025-2026:

MOIS	JOUR	HEURE
Août 2025	Mardi, 26	19 h 30
Octobre 2025	Mardi, 28	19 h 30
Décembre 2025	Mardi, 16	19 h 30
Février 2026	Mardi, 17	19 h 30
Avril 2026	Mardi, 28	19 h 30
Juin 2026	Jeudi, 25	19 h 30

RÉSOLUTION CA : 3072 / 2025

CONSIDÉRANT que le Règlement 03 du Centre de services scolaire des Chênes vient fixer le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du conseil d'administration *(LIP, article 162)*;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prévoir, annuellement, la tenue des séances ordinaires du conseil d'administration.

Il est proposé par Mme Karen Lamothe et appuyé par M. Bernard Gagnon :

- Que les séances ordinaires 2025-2026 du conseil d'administration soient tenues selon le calendrier suivant et, sauf avis contraire, à la salle multifonctionnelle, sise au Centre Saint-Frédéric, siège social du CSS des Chênes, 457 rue des Écoles, à Drummondville:

MOIS	JOUR	HEURE
Août 2025	Mardi, 26	19 h 30
Octobre 2025	Mardi, 28	19 h 30
Décembre 2025	Mardi, 16	19 h 30
Février 2026	Mardi, 17	19 h 30
Avril 2026	Mardi, 28	19 h 30
Juin 2026	Jeudi, 25	19 h 30

La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales
de la présidente

7.5 PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES (PQI) 2026-2036 – APPROBATION DE LA PLANIFICATION DES BESOINS D'ESPACES (Service des ressources matérielles)

Le ministère de l'Éducation du Québec (le Ministère) demande annuellement aux centres de services scolaires de lui faire part de leurs planifications des besoins d'espaces dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI).

Le Ministère a procédé à l'analyse préliminaire des capacités des écoles de notre centre de services en fonction des territoires et selon les informations disponibles.

Le Centre de services scolaire des Chênes a procédé à la mise à jour des données concernant les prévisions de la clientèle et des espaces disponibles pour les prochaines années telles que fournies par le Ministère.

Le Centre de services scolaire des Chênes a rencontré les municipalités de son territoire afin de partager l'information quant aux capacités d'accueil des écoles et les prévisions de la clientèle.

Les municipalités ont eu l'occasion de prendre connaissance et de transmettre leur avis sur la planification des besoins d'espaces.

La mise à jour des données démontre un besoin d'espace **au niveau primaire**, pour le secteur de Drummondville, de Saint-Cyrille-de-Wendover, de Notre-Dame-du-Bon-Conseil et de Saint Majorique.

La planification des besoins se décline de la façon suivante pour les nouvelles écoles pour le secteur de Drummondville :

1- Une demande d'une école primaire pour le secteur nord de Drummondville.
2- Une demande d'une école primaire pour le secteur centre de Drummondville.
3- Une demande d'une école primaire pour le secteur sud de Drummondville.

À cet effet, le ministère de l'Éducation a approuvé la planification des besoins d'espaces 22-32 pour le secteur de Drummondville.

En ce qui a trait aux agrandissements pour le secteur de Drummondville, la planification des besoins consiste à l'agrandissement de l'école Saint-Nicéphore.

La planification des besoins se décline de la façon suivante pour le secteur de Saint-Cyrille-de-Wendover :

> Une demande d'un agrandissement de l'école actuelle.

La planification des besoins se décline de la façon suivante pour le secteur de Notre-Dame-du-Bon-Conseil :

> Agrandissement de l'école Notre-Dame-du-Bon-Conseil de 8 classes. Cette demande a bénéficié de la mesure d'avant-projet 30148. Le dépôt d'un rapport préliminaire équivalent à un 10 % d'avancement des plans et devis a été remis en juin 2024.

La planification des besoins se décline de la façon suivante pour le secteur de Saint-Majorique :

> Une demande d'un agrandissement de l'école actuelle.

La mise à jour des données démontre un besoin d'espace **au niveau secondaire** :

Initiales
de la présidente

L'analyse de la capacité d'accueil au secondaire démontre aussi que la MRC Drummond se développe grandement. Ainsi, afin d'être en mesure d'accueillir l'ensemble de la clientèle pour 2033-2034, une nouvelle école secondaire sera nécessaire. Un déficit de plus de 1500 places est prévu d'ici 10 ans.

La mise à jour des données démontre un besoin d'espace **au niveau de la formation professionnelle** :

Le Centre de formation professionnelle Paul-Rousseau de Drummondville offre 20 programmes de DEP répartis dans quatre bâtiments. Actuellement, aucun atelier ou espace n'est disponible pour permettre l'épanouissement d'un secteur ou d'un programme. Or, avec l'avènement imminent du nouveau volet véhicule électrique du programme de Mécanique automobile, le centre de services peinera à trouver de l'espace afin d'ajouter le volet « véhicule électrique ». Pour ce faire, le Centre de la construction pourrait être agrandi afin d'y loger le DEP et l'AEP en Ferblanterie ainsi qu'un plateau supplémentaire en charpenterie-menuiserie. Ce déménagement pourrait libérer de l'espace au Centre Paul-Rousseau pour le volet « véhicule électrique » de Mécanique automobile.

RÉSOLUTION CA : 3073 / 2025

CONSIDÉRANT la loi sur l'instruction publique (LIP, notamment son article 272) ;

CONSIDÉRANT le Règlement sur les normes et les modalités applicables à la prévision des besoins d'espaces des centres de services scolaires ;

CONSIDÉRANT l'élaboration des prévisions des besoins d'espaces avec les municipalités de son territoire ;

CONSIDÉRANT que le Centre de service scolaire doit remettre la planification de ses besoins d'espaces au ministère de l'Éducation ;

CONSIDÉRANT l'analyse de l'évolution de la clientèle par secteur réalisée par le CSSDC et le Ministère ;

CONSIDÉRANT les besoins en ajouts d'espaces.

Il est proposé par M. Martin Dupont et appuyé par M. Frédéric Jutras-Komlosy :

- D'autoriser le directeur général ou à défaut la directrice générale adjointe à signer les documents relatifs à la planification des demandes d'ajouts d'espaces.

La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.6 PROTOCOLE ENTRE LE CSS DES CHÊNES ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BONAVENTURE (Service des ressources matérielles)

Le Centre de services scolaire a signé, en 1995, en 1996, en 1997 et en 2009, des protocoles d'entente avec la *Fabrique de la paroisse Sainte-Famille* (la Fabrique).

Les protocoles d'entente signés en 1995, 1996, 1997 et 2009 prévoyaient notamment l'utilisation du stationnement et de la cour de l'église de St-Bonaventure, un droit de passage des autobus scolaires derrière celle-ci ainsi que l'engagement du Centre de services scolaire (anciennement la Commission scolaire) à assurer l'alimentation en eau du presbytère de Saint-Bonaventure à partir de l'école Saint-Bonaventure (ci-après : « l'École »).

Initiales
de la présidente

La Municipalité a signé, le 20 juin 2019, un acte de vente avec la Fabrique afin d'acquérir l'église de Saint-Bonaventure.

Le protocole vise à permettre à l'école St-Bonaventure ainsi qu'à la municipalité de Saint- Bonaventure de partager des aménagements pour leurs activités respectives.

Ce protocole permet d'en encadrer leur utilisation et de répartir certains coûts. Il prévoit notamment l'utilisation par l'école de la salle Pierre-Pépin du Centre multifonctionnel. La municipalité assure aussi la collecte des rebuts.

En contrepartie, le CSSDC a construit un bâtiment sur le terrain de l'école afin d'assurer le traitement de l'eau de l'école et de la municipalité. Les frais relatifs aux consommables sont répartis selon l'utilisation et la consommation de chaque partie.

RÉSOLUTION CA : 3074 / 2025

CONSIDÉRANT la *Loi sur l'instruction publique* et le *Code municipal* qui prévoient notamment que respectivement les Centres de services scolaires et les municipalités doivent favoriser l'utilisation des immeubles de leur territoire ou de donner en location leurs immeubles à des organismes publics ou communautaires ;

CONSIDÉRANT la mise à jour requise d'anciens protocoles ;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire désire jouer un rôle actif dans le développement de la communauté en participant aux initiatives locales tout en respectant le cadre de sa mission;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire et la municipalité s'engagent à respecter les conditions énoncées dans le protocole d'entente.

Il est proposé par M. Ghislain Rheault et appuyé par M. Frédéric Jutras-Komlosy :

- D'autoriser le directeur général ou à défaut la directrice générale adjointe à signer les documents du protocole d'entente à intervenir entre le Centre de services scolaire des Chênes et la municipalité de Saint-Bonaventure, relativement à l'utilisation des aménagements respectifs.

La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.7 CALENDRIER FP 25-26-MODIFICATION AU DÉBUT D'ANNÉE (Service des ressources humaines)

Les différents calendriers de l'année scolaire 2025-2026 ont fait l'objet d'une adoption lors de la séance régulière du Conseil d'administration du 30 avril 2024.

En décembre dernier, le conseil des enseignantes et enseignants et la direction du Centre de formation professionnelle Paul Rousseau ont discuté de l'opportunité de modifier le calendrier en retardant la date de la première journée pédagogique afin d'aligner davantage la rentrée avec le retour en fonction des différents services administratifs auxquels font appel le Centre.

L'Entente locale prévoyant la possibilité de parvenir à une entente concernant le calendrier scolaire, des discussions paritaires ont eu lieu en ce sens et une entente fut convenue, sous réserves de l'approbation du Conseil d'administration.

C'est donc en ce sens que la présente résolution vous est présentée.

Initiales
de la présidente

RÉSOLUTION CA : 3075 / 2025

CONSIDÉRANT le calendrier scolaire 2025-2026 du secteur de la formation professionnelle adoptée le 30 avril 2024;

CONSIDÉRANT la demande du Conseil enseignant et de la direction du Centre de formation professionnelle Paul Rousseau de modifier le calendrier scolaire 2025-2026;

CONSIDÉRANT Les dispositions de la clause 13-10.04 de l'Entente locale prévoyant la possibilité pour les parties de s'entendre sur des changements au calendrier scolaire;

CONSIDÉRANT L'entente entre le Syndicat de l'enseignement de la région de Drummondville et le Centre de services scolaire en vue d'un tel changement, sous réserves de l'approbation du Conseil d'administration;

CONSIDÉRANT le Règlement sur la délégation de fonctions et pouvoirs du Centre de services scolaire des Chênes.

Il est proposé par Mme Isabelle Meilleur et appuyé par Mme Karen Lamothe :

- De modifier le calendrier scolaire 2025-2026 du secteur de la formation professionnelle par le déplacement de la première journée pédagogique de l'année initialement prévue le 4 août 2025 vers le 11 août de la même année.

La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. DOSSIERS DE DISCUSSION, D'ANALYSE ET D'INFORMATION

8.1 RAPPORT DES COMITÉS

8.1.1 RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

N/A

8.1.2 RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

N/A

8.1.3 RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Mme Meilleur a présenté un survol de la planification des effectifs, soulignant que le nombre de NLQ (100) représente un enjeu RH significatif et une réalité à laquelle nous devons faire face. Elle a également mentionné que les journées d'embauche ont permis de recruter 497 personnes. Elle souligne la créativité des ressources humaines pour la mise en place de la campagne dans le cœur de nos écoles. Le gel d'embauche imposé par le gouvernement représente des enjeux considérables pour l'organisation.

8.1.4 RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF DU TRANSPORT

N/A

Initiales
de la présidente

9. PROCHAINES RENCONTRES ET PROCHAINS TRAVAUX

9.1 Prochain atelier :
Jeudi, 26 juin 2025, 18 h 00

9.2 Prochaine séance du Conseil :
Jeudi, 26 juin 2025, 19 h 30

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Ugo Martin appuyé par Mme Myriam Vigneault de lever la séance ordinaire du conseil à 20 h 03.

Le secrétaire général,

Normand Page

La présidente,

Annie Boileau